

RÈGLEMENT INTÉRIEUR RAPIDE PAUL GRANDI 2025

10^e édition

Article 1, où quand quoi :

Le club « Le Cercle d'Échecs de Laval Hilard » organise le « Rapide Paul GRANDI » le dimanche 28 septembre 2025. Il y a 2 tournois A et B. Ce dernier est réservé aux joueurs de moins de 1520 elo ainsi qu'aux joueurs non classés.

Article 2, règlements de base :

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son 93^e congrès à Chennai (Inde) et entrées en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2023. Les appariements se font au Système Suisse standard ou accéléré de Haley si plus de 32 joueurs (Règles C.04), forts-faibles, aucune protection de club, de famille. Dans ce cadre, c'est l'article A.5 (et non pas le A.4) des règles du jeu rapide, qui sera appliqué. Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Article 3, cadence et notation résultats :

Cadence : 15' + 5" par coup. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la fin de la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte le résultat. En cas de retard d'un joueur, celui-ci a perdu sa partie seulement à partir du moment où 10' se sont écoulées depuis le début de la ronde.

Article 4 :

Horaire de jeu à titre indicatif : rondes à 14h00, 14h55, 15h45, 16h35 et 17h25.

Article 5 :

Aucun droit d'inscription.

Article 6 :

Départage des ex-æquo : 1°) Buchholz Tronqué, 2°) Buchholz, 3°) Nombre de victoires.

Article 7, règles complémentaires :

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties excepté la pendule de jeu fournie par l'organisateur. Les téléphones doivent être éteints. Une tenue correcte est exigée.

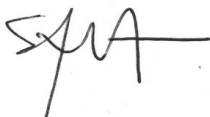
Article 8 :

L'organisateur est Sébastien Gaudin, Président du club de Laval Hilard. L'arbitre est Eric Aumont, arbitre AFO2.

Article 9 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre principal



L'Organisateur